



**HAL**  
open science

**Lo spazio del non allineamento a Roma fra Repubblica e  
primo Principato, forme e figure dell'opposizione  
politica CENTRO RICERCHE E DOCUMENTAZIONE  
SULL'ANTICHITÀ CLASSICA MONOGRAFIE  
COPIA AUTORE**

Isabelle Cogitore

► **To cite this version:**

Isabelle Cogitore. Lo spazio del non allineamento a Roma fra Repubblica e primo Principato, forme e figure dell'opposizione politica CENTRO RICERCHE E DOCUMENTAZIONE SULL'ANTICHITÀ CLASSICA MONOGRAFIE COPIA AUTORE. 2014. hal-01949431

**HAL Id: hal-01949431**

**<https://hal.science/hal-01949431>**

Preprint submitted on 10 Dec 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Formes d'opposition sous Caligula : le rôle des femmes

parution :

« Formes d'opposition sous Caligula : le rôle des femmes », Actes du Colloque *Lo spazio del non allineamento a Roma fra repubblica e primo principato, forme e figure dell'opposizione politica*, A. Galimberti, R. Cristofoli, Fr. Rohr, Rome, 2014 (L'Erma di Bretschneider), 167-181

Même si le règne de Caligula est bref, il est intéressant de s'y attacher pour comprendre certains canaux par lesquels l'opposition pouvait se manifester ; parmi ceux-ci, on comptera bien sûr les conspirations, dont Flavius Josèphe rappelle la banalité sous ce règne (19.14) et qui ont été très largement étudiées. Mais l'opposition a pu se manifester sous des formes plus variées ; dans ce cadre, on peut prendre en compte les femmes, dont l'action passe éventuellement par d'autres moyens que les conspirations. Cette démarche rejoint en un sens de celle de K. Raaflaub qui, dans un livre déjà ancien, se demandait dans quelle mesure les factions au sein de la famille impériale pouvaient être considérées comme des manifestations d'opposition<sup>1</sup>. Enquêter sur les femmes qui, autour de Caligula, apparaissent dans des contextes d'opposition, principalement au sein de la dynastie, permet d'apporter quelques éléments nouveaux à cette réflexion sur les pratiques et les canaux politiques.

Parmi ces femmes, Antonia mérite la première place, précisément parce qu'elle constitue un lien entre les règnes de Tibère et de Caligula et que, de ce fait, elle joue un rôle capital dans la dynastie<sup>2</sup> ; sa place au sein de l'histoire de la dynastie apporte des éléments de réflexion sur l'éventuel non-alignement des femmes.

Rappelons d'abord que, sous Tibère, la place d'Antonia minor se définit par rapport à celle de son fils Germanicus ; la plupart des moments de ce règne où elle apparaît dans nos sources sont des passages consacrés à Germanicus. Toutefois, la fin de la vie de ce dernier amène à une question délicate : quand il part pour l'orient, avec un cortège nombreux, où se mêlent sénateurs, soldats, poètes, on ne sait si sa mère l'accompagne. Selon N. Kokkinos, auteur d'une monographie contestable, elle l'aurait accompagné pendant au moins une partie du voyage vers l'orient<sup>3</sup>. L'hypothèse mérite d'être discutée car Tacite ne signale à aucun moment la présence d'Antonia lors de ce voyage, ni au début ni dans son déroulement tandis que, d'après N. Kokkinos, des sources épigraphiques permettent d'appuyer l'idée. Certes, il arrive que les informations données par Tacite ne soient pas superposables aux documents épigraphiques, soit qu'il donne une information non corroborée par l'épigraphie, soit qu'il ne mentionne pas des faits attestés par l'épigraphie. Mais l'hypothèse n'est guère soutenable : elle s'appuie sur une inscription de Thermis sur l'île de Lesbos<sup>4</sup> et sur l'inscription de Ilium (Hissarlik)<sup>5</sup> qui désignent toutes deux une Antonia comme évergète. On peut admettre qu'il s'agisse bien d'Antonia minor et il faut reconnaître que ces deux endroits comptent parmi ceux que Tacite signale sur le chemin de Germanicus vers l'orient<sup>6</sup>. Cependant, honorer du titre d'évergète un membre de la famille impériale ne signifie pas nécessairement que ce

---

<sup>1</sup> Raaflaub 1987, 10.

<sup>2</sup> G. Martina, étudiant en doctorat à Pavie et Grenoble sous la direction de Rita Scuderi et de moi-même, a consacré un travail de recherche à Antonia minor, non encore publié, auquel je ferai référence ici.

<sup>3</sup> Kokkinos 1992, 17.

<sup>4</sup> *IG* 12.2.207.

<sup>5</sup> *IK* 3 n°88.

<sup>6</sup> Tacite, *Annales*, 2,54.

personnage ait été présent<sup>7</sup> ; de telles pratiques sont fréquentes pour s'attirer la bienveillance du pouvoir impérial, et les honneurs sont parfois attribués à plusieurs membres de la famille, en groupe, ce qui constitue une forme de mise en lumière de la dynastie<sup>8</sup>. La datation de ces deux inscriptions utilisées par N. Kokkinos n'a par conséquent rien de sûr. Il en va de même pour l'autre inscription citée par N. Kokkinos, elle aussi d'Ilium<sup>9</sup> : Antonia y est honorée comme bienfaitrice, mais la datation ne peut être précisée à l'intérieur du règne de Tibère et la même précaution quant aux raisons d'honorer un membre de la famille impériale s'impose ici<sup>10</sup>. Le voyage de Germanicus, même sans la présence d'Antonia, a pu provoquer une vague d'honneurs adressés à sa famille sur son passage, dans la mesure où une telle pratique était une manifestation de loyauté appréciée et dont les dédicants pouvaient espérer tirer des bénéfices. Ces honneurs ne prouvent en rien la présence d'Antonia en orient aux côtés de Germanicus.

En outre, un argument d'ordre littéraire corrobore cette position : Tacite raconte la mort de Germanicus d'une manière particulièrement dramatique, qui mêle discours de Germanicus, au style direct, à ses amis (*Ann.* 2.71), discours indirect à Agrippine (2.72) et précisions macabres (2.69). Si la mère du prince s'était trouvée là, comme Agrippine et les amis proches, l'historien n'aurait pas manqué d'en faire état et d'utiliser cet élément de pathétique éprouvé. De même, lorsqu'il ouvre le livre trois sur le retour d'Agrippine et de ses enfants (3.1.4), il ne fait nulle mention d'Antonia. Certes, un argument *a silentio* ne vaut pas par lui seul pour prouver une idée. Mais quand il va dans le sens de l'évidence et que les arguments supposés aller dans le sens inverse n'ont pas de réelle solidité, semblable argument mérite d'être pris en compte.

De plus, la place d'Antonia est, beaucoup plus logiquement, à Rome à ce moment, ne serait-ce que pour deux raisons : son âge, déjà assez avancé puisqu'elle est née en 36 a.C., et la précaution que Tibère peut avoir mis à la garder près de lui, pour éviter que Germanicus en orient, avec femme, enfants, amis, bref avec toute une cour princière, ne puisse encore davantage tirer parti de la présence d'une fille d'Antoine, dont le souvenir en orient restait fort. En gardant Antonia près de lui à Rome, Tibère bénéficiait directement de l'aura protectrice que cette dernière pouvait étendre sur la dynastie, et évitait qu'elle ne profite qu'à Germanicus.

C'est ce rôle de protectrice qui ressort aussi du *senatus consultum de Pisone patre*, qui mentionne Agrippine, Livilla et Antonia : *Germanici Caesaris matris quae unum matrimonium Drusi Germanici patris experta sanctitate morum dignam se diuo Augusto tam arte propinquitatem exhibuerit*<sup>11</sup> ou dans la *Tabula Siarensis*<sup>12</sup>. Le fait que selon Tacite, elle ne prenne pas part au deuil public, comme Tibère et Livie, est interprété par l'historien comme une manipulation tibérienne (*Ann.* 3.3.1) ; mais on peut aussi y voir une volonté d'abstraire des passions purement humaines les figures tutélaires féminines de Livie et Antonia, dans une sorte d'éloignement propre au monde divin. Dans ce cas, le rôle d'Antonia dans ce moment crucial est clair : Tibère lui demande de contribuer à garantir la stabilité de la famille impériale, la cohésion de la *domus*.

---

<sup>7</sup> Wood 1999, 145, cité par G. Martina, n.131.

<sup>8</sup> Cogitore 2000.

<sup>9</sup> *IGRR* 4.206.

<sup>10</sup> Je signale pour mémoire deux autres documents que Kokkinos utilise pour appuyer son hypothèse d'une participation d'Antonia au voyage de Germanicus, l'inscription *IG* 2/3<sup>2</sup>.5095 (Athènes) et une monnaie de Clazomènes en Ionie, *McLeanColl*, 3, 8045, pl. 277.3 : mais aucun de ces deux documents n'est datable.

<sup>11</sup> *SCPP*, 1. 140-142.

<sup>12</sup> Tab. Siar., fr. I 1.7 et fr. I, 118-20, (*AE*, 1991, 20).

En effet, son statut d'*uniuira* fait d'elle une figure de stabilité dans la dynastie. Le non-remariage, s'il est contraire aux lois d'Auguste, lui vaut une place en dehors des stratégies matrimoniales, place désormais figée mais qui est importante par elle-même, et non plus par le sang qu'elle aurait pu transmettre lors d'un second mariage (rappelons qu'à la mort de Drusus en 9 a.C., elle avait 27 ans, et pouvait donc encore enfanter). Le fait de rester *uniuira* lui vaut une position supérieure au sein de la dynastie, qui la destine pour ainsi dire à prendre la suite de Livie, elle-même veuve et, par son âge, ne risquant plus d'enfanter<sup>13</sup>. Plus encore que le non-remariage, c'est le fait de ne plus pouvoir enfanter de successeurs potentiels qui consacre la position de la femme, Livie ou Antonia, au-dessus des vicissitudes dynastiques. En ce sens, les femmes sont des garantes de la dynastie, car elles assurent la stabilité de la *domus*, par la stabilisation des naissances.

Ce rôle de protectrice et de stabilisatrice, sous le règne de Tibère, se manifeste aussi lors la chute de Séjan. C'est elle qui serait à l'origine de la dénonciation du préfet du prétoire, incluant dans sa chute sa propre fille Livilla, qu'elle fait mourir de faim ; notons au passage qu'il s'agit ici d'une mort que j'appellerais « familiale », non publique, limitée au cadre privé de la famille, en lien avec l'accusation d'adultère et non avec celle de conspiration. C'est donc bien la pureté du sang et de la dynastie qu'Antonia protège ici, quitte à provoquer la mort de sa fille. On peut même considérer qu'elle agit ici en homme et joue le rôle d'un *paterfamilias*.

Sa stature devient véritablement exceptionnelle une fois que son petit-fils Caligula règne. Elle reçoit de lui tous les honneurs et les privilèges des Vestales, ce qui confirme sa position de femme qui a quitté le monde des femmes, comme si le fait d'être *uniuira* l'assimilait aux vierges Vestales : tout comme les vierges ne peuvent être mères, l'*uniuira* est hors du monde de la fécondité<sup>14</sup>. Son rôle de protectrice est ainsi souligné. La question est disputée de savoir si elle reçoit dès lors le titre d'Augusta, qu'elle n'utilise pas de son vivant<sup>15</sup>. Il résume en tout cas cette position hors du commun des mortels.

Précisément, cette position exceptionnelle peut avoir été à l'origine des difficultés entre Caligula et Antonia, que l'on peut voir apparaître dans le récit de Suétone ; selon ce dernier, l'empereur ne recevait sa grand-mère qu'en présence du préfet Macron<sup>16</sup> et lui refusait tout entretien privé. Sans donner dans les hypothèses psychologisantes, si tentantes face à des empereurs comme Caligula, qui limiteraient l'interprétation à une volonté d'émancipation face à une aïeule trop autoritaire, on peut comprendre que le fonds de l'affaire est véritablement dynastique : en effet, tous les éléments mentionnés par Suétone dans ce paragraphe 23 concernent la famille de Caligula et l'interprétation qu'il veut en donner, en réfutant le lien avec Agrippa son grand-père : *Agrippae se nepotem neque credi neque dici ob ignobilitatem eius uolebat suscensebatque, si qui uel oratione uel carmine imaginibus eum Caesarum insererent. Praedicabat autem matrem suam ex incesto, quod Augustus cum Iulia filia admisisset, procreatam*. Préférant affirmer un inceste entre Auguste et Julie, Caligula « reconstruit » ainsi la dynastie selon son goût. Face à Antonia, garante de la pureté du sang et protectrice d'une *domus* qui se rapproche du divin, cette attitude de Caligula ne pouvait que

---

<sup>13</sup> Voir l'analyse de la place de Livie dans Cenerini 2002,98.

<sup>14</sup> Voir les réflexions de Beard 1995 sur le rapprochement entre Vestales et impératrices et le triangle matrone/Vestale/homme ainsi que Frei Stolba 2008, 366-367, voir Harders 2010, 74 sur la Gendertransgression dans la représentation d'Agrippine par Tacite. Cependant, il est clair aussi que les *Augustae* peuvent, dans le même temps, être honorées comme des mères d'enfants déjà existants, voir Morelli 2010.

<sup>15</sup> Suétone, *Cl.*, 11.

<sup>16</sup> Suétone, *Cal.*, 23 : *Auia Antoniae secretum petenti denegauit, nisi ut interueniret Macro praefectus*.

choquer. On pourrait voir là un « non-alignement » d'Antonia par rapport aux conceptions familiales de Caligula. Incarnant les valeurs les plus pures de la dynastie, matrone et vestale à la fois, elle est protectrice, stabilisatrice, et surtout elle est hors de la ligne que trace l'empereur. Elle n'a pas de rôle dans la reconstruction que propose Caligula et représente au contraire un élément qui gêne cette reconstruction. Dans cette élaboration que fait Caligula, ses sœurs acquièrent une position presque divine, comme le montre par exemple leur représentation sur des monnaies, sous les traits de Fortuna, Concordia et Securitas, valeurs certes protectrices, mais qui sortent du cadre familial pour atteindre une dimension véritablement publique et politique<sup>17</sup>. On verra plus loin la place tenue par les sœurs de l'empereur. Mais, à l'inverse, Antonia, garante du cadre familial traditionnel, n'entrait pas dans ce nouveau programme.

Son histoire même la place en dehors de cette construction novatrice : le fait d'avoir été, pendant sa longue vie, la protectrice de la dynastie, faisait d'elle, dans l'ère nouvelle que Caligula impulse, un élément perturbateur. Certes, cette perturbation fut de peu de durée, étant donnée sa mort dès les premiers mois du règne, mais au vu d'autres traces de non-alignement au sein de la famille, on peut avancer, avec prudence cette hypothèse : Antonia, garante de la *domus* sous le règne de Tibère, représente de ce fait, face aux choix de Caligula, un élément de non-alignement, dans le bref laps de temps qui sépare l'avènement du jeune empereur et la mort de son aïeule. Dans son cas, le non-alignement résulte d'un changement impulsé par Caligula tandis qu'elle-même demeure fidèle aux modèles féminins antérieurs, témoin d'une époque passée.

La position des sœurs de Caligula mérite également d'être considérée dans ce questionnement. Leur importance et leur position officielle sont bien connues, à partir du moment où un serment de loyauté leur est prêté. Après sa mort, Drusilla est en outre la première femme divinisée, sous le nom de Panthea, devenant une divinité protectrice globale<sup>18</sup>. Dans la lignée de la réflexion amorcée à propos d'Antonia, qui, devenue *uniuira*, ne contribuait plus à la propagation de la lignée mais en garantissait la pureté, on peut supposer que la mort de Drusilla, mettant semblablement fin à ses capacités de « produire » des empereurs possibles, faisait d'elle une protectrice. On ne peut parler ici de non-alignement, bien au contraire Drusilla sert chaque dessein de Caligula, même et surtout morte.

La place de ses deux autres sœurs ouvre à d'autres hypothèses. En 39, est découverte et réprimée une conspiration qu'auraient menée Lepidus et Gaetulicus ; Aemilius Lepidus avait été le mari de Drusilla, morte récemment. Il est intéressant de souligner que, dans la *Vie de Caligula*, Suétone n'attribue la paternité de la conspiration qu'à Lepidus (tandis que dans la vie de Claude, il fait une place à Gaetulicus :

*Reliquas sorores nec cupiditate tanta nec dignatione dilexit, ut quas saepe exoletis suis prostrauerit; quo facilius eas in causa Aemili Lepidi condemnauit quasi adulteras et insidiarum aduersus se conscias ei (Cal. 24) ;*

*Cum uero detecta esset Lepidi et Gaetulici coniuratio (Cl. 9).*

On peut en déduire que le rôle de Lepidus est particulièrement important en raison du lien avec l'histoire de Caligula, ce qui est logique étant donné son mariage avec Drusilla.

Gaetulicus, dans tous les cas, est un personnage de deuxième plan : si l'on suit l'hypothèse de Meise<sup>19</sup>, ce légat de Germanie supérieure entre 29 et 39 n'aurait conspiré que pour protéger sa position, déjà fragilisée par les fiançailles de sa fille avec Aelius Gallus qui lui avaient valu

---

<sup>17</sup> Nony 1986, 230ss ; Kunst 2010, 154-159.

<sup>18</sup> Le rôle du serment et la divinisation sont bien analysés par Wood 1995,458 et Frei Stolba 2008.

<sup>19</sup> Meise 1969, 113 ; Cogitore 2002, 191-202.

un procès après la chute de Séjan ; seul séjanien épargné à un haut poste de commandement, il aurait fermement pris position face à Tibère, en s'appuyant sur l'armée de Germanie supérieure et sur des contacts avec celle de Germanie inférieure, par le biais de son beau-père L. Apronius. En 39, il peut avoir choisi d'agir au sein d'une conspiration contre Caligula, dans un contexte plus fragile encore qu'en 34. Dion Cassius<sup>20</sup> donne sa bonne entente avec les soldats pour cause de sa condamnation à mort, façon de signaler un pouvoir militaire en opposition à l'empereur.

La situation d'Aemilius Lepidus est différente. Mari de Drusilla au moins depuis 38, il apparaît chez Dion Cassius comme un successeur possible de Caligula. La question est épineuse, car le passage qui mentionne cette éventualité, 59.22.7, est placé après la mort de Drusilla, lors du récit de la mort de Lepidus. Mais il est évident que l'éventualité de cette succession doit être placée du vivant de Drusilla, puisque, selon Suétone, Caligula lors de sa maladie, aurait envisagé de faire de sa sœur l'héritière de sa fortune et de l'empire<sup>21</sup>. Dans ce cas, il ne faudrait pas voir Lepidus véritablement comme un successeur accepté par Caligula, mais comme l'époux de celle qu'il voyait lui succéder, dans une conception proche des règles successorales hellénistiques, qu'on peut considérer plausible pour un descendant d'Antoine<sup>22</sup>. Ainsi, la conspiration, si elle est réelle, n'est pas la trace d'un non-alignement de Drusilla dont son époux Lepidus aurait continué l'action, mais plutôt l'utilisation par ce dernier de la position éminente de la sœur de l'empereur.

Il n'en va peut-être pas de même pour les deux autres sœurs, Livilla et Agrippine, qui sont condamnées lors de la répression de la conspiration. Elles tombent, selon Suétone 24.5, sous deux chefs d'accusation : adultère et complicité<sup>23</sup>. Là encore, si on réfléchit en fonction de la composition de l'œuvre de Suétone, cette précision intervient dans le paragraphe consacré aux trois sœurs de l'empereur et à leurs relations avec lui. C'est donc le lien fraternel qui fait la cohérence du paragraphe, c'est-à-dire la sphère familiale. Or, précisément, le châtement qui est appliqué à Livilla et Agrippine est un châtement de type familial et non politique : elles sont en effet exilées, ce qui est la punition pour adultère, non pour conspiration. Dion Cassius donne un indice supplémentaire pour aller dans le sens de cette interprétation : Caligula interdit dorénavant que des honneurs soient accordés à un membre de sa famille : Τὰς τε ἀδελφὰς ἐπὶ τῇ συνουσίᾳ αὐτοῦ ἐς τὰς Ποντίας νήσους κατέθετο, πολλὰ περὶ αὐτῶν καὶ ἀσεβῆ καὶ ἀσελγῆ τῶ συνεδρίῳ γράψας· καὶ τῇ γε Ἀγριππίνῃ τὰ ὅστ' αὐτοῦ ἐν ὑδρίᾳ ἔδωκε, κελεύσας οἱ ἐν τοῖς κόλποις αὐτὴν διὰ πάσης τῆς ὁδοῦ ἔχουσιν ἐς τὴν Ῥώμην ἀνενεγκεῖν. Ἐπειδὴ τε συχνὰ αὐταῖς δι' ἐκείνον δῆλον ὅτι προεψήφιστο, ἀπηγόρευσε μηδενὶ τῶν συγγενῶν αὐτοῦ μηδεμίαν τιμὴν δίδοσθαι (59.22.6). On peut par conséquent penser que cette décision est sous-tendue par une réflexion sur la famille impériale et sur les dangers qui la menacent de l'intérieur. C'est bien là ce qu'on peut définir comme des risques de non-alignement au sein de la famille.

L'affaire prend des dimensions véritablement politiques et publiques, lorsque Caligula fait une communication officielle, par écrit (Dion Cassius, 59.23) en déclarant avoir échappé à une grave conspiration. Cette déclaration s'inscrit dans un contexte dynastique officiel, visible à l'envoi de Claude par les sénateurs pour annoncer à Caligula l'ovation qui lui a été accordée. Suétone, *Cl.* 9, rapporte à cette occasion que Caligula avait jeté son oncle dans le

---

<sup>20</sup> 59.22.5 : Τοῦτο μὲν γὰρ Γαιτούλικον Λέντουλον, τὰ τε ἄλλα εὐδόκιμον ὄντα καὶ τῆς Γερμανίας δέκα ἔτεσιν ἄρξαντα, ἀπέκτεινεν, ὅτι τοῖς στρατιώταις ὤκείωτο.

<sup>21</sup> Suétone, *Cal.* 24,2 : *heredem quoque bonorum atque imperii aeger instituit.* Voir les commentaires de Bauman 1992, 162.

<sup>22</sup> Rappelons en outre les éléments égyptiens dont Caligula, élevé dans la maison d'Antonia, a été nourri.

<sup>23</sup> Accusations de *maiestas* selon Bauman 1974,175.

fleuve, interprétant cette démarche comme une affirmation de sa propre jeunesse et inexpérience. Cette interprétation est tout à fait cohérente avec le ton général de la *Vie de Caligula*. Mais Dion donne une autre interprétation, plus longuement développée : selon lui (59.23.3-6), Caligula refusait d'être honoré par les sénateurs, qu'il méprisait et parce qu'il espérait de plus grandes marques d'honneur ; l'envoi de Claude parmi les ambassadeurs aurait été compris comme la preuve du peu de considération que le sénat avait pour l'empereur. On est frappé par la longueur de ce passage d'interprétation chez Dion Cassius. Cette longue réflexion sur les rapports de l'empereur et du sénat est véritablement le signe de la pensée propre à l'historien sénateur, pour qui la question est brûlante. Mais, entre l'interprétation psychologisante de Suétone et celle, sénatoriale, de Dion Cassius, il existe une troisième voie. La réaction de Caligula, tant face à son oncle que face à la présence de ses sœurs dans une affaire politique, montre bien l'importance du contexte familial et dynastique.

Ainsi, ce n'est pas la conspiration en soi qui est mise en lumière, mais bien le fonctionnement de la famille impériale, autour d'axes qui peuvent être Livilla et Agrippine ou encore Claude. L'épisode souligne les risques de non-alignement au sein de la *domus*, face à un empereur fragile<sup>24</sup>.

Allons plus loin : le châtement de Lepidus s'est produit hors de Rome, Caligula étant en Germanie quand il reçoit les délégués du Sénat<sup>25</sup>. Agrippine est alors chargée de rapporter les cendres de son supposé complice et amant (Dion 59.22.8), et reçoit l'ordre de tenir l'urne cinéraire dans ses bras pendant tout le trajet. Il est clair que Caligula, metteur en scène de l'histoire familiale, joue ici sur le souvenir d'Agrippine leur mère rapportant les cendres de Germanicus à Rome. Le sens du spectacle se double ici de la réflexion dynastique. Faire rapporter à Agrippine la jeune les cendres de son supposé amant, avant de l'exiler elle-même, équivalait à souligner par contraste la grandeur d'Agrippine l'aînée, et donc servait Caligula.

Ainsi, les trois sœurs de Caligula, à des titres divers, peuvent offrir des pistes de réflexion sur le non-alignement féminin au sein de la *domus*.

Ces pistes trouvent confirmation dans une rapide analyse du début du règne de Claude : cet empereur rappelle d'exil Agrippine et Livilla (Dion Cassius 60.4.1) ; il accorde à Livie et à Antonia surtout des honneurs considérables<sup>26</sup>. Dans une réflexion sur le non-alignement éventuel des femmes de la famille impériale, ce changement dans leur destinée est un élément capital. En effet, cette attitude envers les femmes doit être mise en relation avec la démarche constante de Claude pour donner à la *domus* une solidité et une respectabilité renouvelée, conjointement avec l'utilisation fréquente de la référence à Auguste. Claude amène ou ramène en quelque sorte les femmes de la dynastie à un rôle positif, aux côtés de l'empereur, au sein de la famille dont elles doivent servir l'unité. Replacer les sœurs de Caligula au cœur de la famille était une façon de resserrer les rangs de la famille, de la consolider. C'est, à rebours, le signe que leur non-alignement représentait un risque réel, que Claude veut écarter.

On peut interpréter dans ce sens un acte qui a parfois été mal compris : Agrippine et Livilla, rappelées d'exil, exhument le corps de Caligula, finissent de le brûler et l'ensevelissent : *Cadaver eius clam in hortos Lamianos asportatum et tumultuario rogo semiambustum leui caespite obrutum est, postea per sorores ab exilio reuersas erutum et crematum sepultumque* (Suétone, *Cal.* 59.2). Le respect des rites funéraires, après un assassinat qui, rappelons-le,

---

<sup>24</sup> On peut citer à l'appui de cette interprétation le passage de Dion Cassius 59.23.8, qui signale de nombreux procès causés par les liens d'amitié entre certains sénateurs et les sœurs de Caligula.

<sup>25</sup> Le châtement aurait été appliqué pendant le passage de Caligula à Lyon, selon Syme 1980, 180 ; voir Cogitore 2002, 193.

<sup>26</sup> Bauman 1992, 158ss ; Levick 2002, 66ss.

aurait posé la question du retour à la République<sup>27</sup>, ramenait la normalité dans la vie politique. Cet acte accompli par les deux sœurs, très probablement à la demande de Claude qui est devenu le chef de la famille, vient consolider la famille en tant que telle, remettre chacun à sa place, et replacer les femmes dans leur rôle de garantes de la dynastie. Semblablement, Claude annule les actes de Caligula (Suétone, *Cl.*11) mais refuse de faire de sa mort un jour de fête : là aussi, il s'agit de constituer le socle dynastique le plus solide possible, pour que la *domus* reparte sur des bases destinées à durer. Effacer ce qui est nuisible à la dynastie, mais ne pas permettre que l'assassinat de ce mauvais empereur compromette l'avenir des Julio-Claudiens.

Claude en nouvel Auguste construit la dynastie et assigne aux femmes un rôle clé. Ou du moins, il tente de le faire. Et là, deux cas de figure se présentent : Livilla et Agrippine ne réagissent pas de la même manière et ne suivent pas le même chemin<sup>28</sup>. Livilla, à peine revenue d'exil, est accusée d'adultère avec Sénèque<sup>29</sup>, en 41 et est de nouveau exilée, tandis qu'Agrippine épouse en 41 Passienus Crispus : deux voies différentes qu'on peut comprendre comme étant, de la part de Livilla, la poursuite d'une attitude de non-alignement, la volonté d'une indépendance peut-être politique et, chez Agrippine, le respect des codes de la dynastie, le mariage arrangé avec un personnage de haut rang mais ne représentant aucun danger pour l'empereur. Agrippine dans ce cas, obéissant aux ordres, accepte un mari et remplit ses devoirs traditionnels de femme au sein de la *domus*<sup>30</sup>.

Enfin, la réflexion sur l'éventuel non-alignement des femmes au sein de la dynastie sous le règne de Caligula doit prendre en compte un élément constamment présent dans les sources littéraires et souvent peu valorisé : l'imprégnation rhétorique. Car les femmes sont un terrain de prédilection des *topoi* et des pratique rhétoriques.

Ainsi, après la découverte de la conspiration de 39, Caligula consacre à Mars Ultor trois glaives. Pourquoi Mars Ultor ? Certes parce qu'il est le dieu qui permet à l'empereur de se venger de ceux qui ont conspiré contre lui ; mais surtout parce que, sous cette épiclese, c'est le dieu augustéen honoré au cœur du Forum d'Auguste, haut-lieu de la mise en scène politique et dynastique, qui est invoqué. On peut de ce fait en déduire que, dans les années 40, la référence à Mars Ultor n'éveille plus le souvenir de la mort de César, mais seulement le sentiment de la légitimité dynastique, Mars vengeant toute atteinte à la dynastie dont le fondateur, Auguste, lui a consacré ce temple.

Mais pourquoi trois glaives ? Quelle est la raison de ce chiffre ? Les conspirateurs principaux sont deux au maximum, Lepidus et Gaetulicus, sans préjuger de complicités plus larges. Leur associer les deux sœurs de Caligula ne règle rien à cette difficulté mathématique... Il faut dès lors s'écarter de la réflexion purement logique et emprunter d'autres chemins, passer par l'hypothèse. Notre hypothèse ici est la suivante : le chiffre de trois glaives n'a pas de sens précis mais constitue une sorte de démultiplication rhétorique d'une image rhétorique.

En effet, dans les exercices rhétoriques, controverses et suasoires qui ont connu des jours de gloire entre Auguste et Néron, on rencontre à plusieurs reprises l'image du glaive levé contre les tyrans, image dont l'histoire pourrait se poursuivre à travers les siècles. Ce topos

---

<sup>27</sup> Ou tout au moins celle de la survie des Julio-claudiens, voir Suétone, *Cl.*, 11,1 ; voir Cogitore 2011, 136-137 et 207.

<sup>28</sup> Les pages de Cenerini 2010, 181ss sur l'action conjointe de Messaline et de Silius aux dépens d'Agrippine sont très convaincantes.

<sup>29</sup> Levick 2002, 156-157.

<sup>30</sup> Elle rejoint ainsi (pour un temps...) les modèles traditionnels de comportement féminin, comme l'avait fait Livie ; la question du choix entre les modèles traditionnels ou hellénistiques est posée entre autres par Hidalgo 2007 ; elle mérite un traitement approfondi.

rhétorique est particulièrement net dans les textes transmis par Sénèque le Père, sous une forme quasi fixe : *Publica uindicta cruentum gladium priuato tyranno impressi* (Sén., *Controv.* 1,7,4). Dans ces textes très travaillés, différentes images, parfois sanglantes, servent à définir par contrecoup le stéréotype du tyran<sup>31</sup> : l'*arx*, lieu du secret et du pouvoir ; les mains coupées des tyrannicides ; les *satellites* vivant dans la crainte, etc. Le glaive sanglant est pour ainsi dire une métonymie du tyrannicide et par conséquent aussi du conspirateur. On peut en chercher la source dans les *Philippiques*, car Cicéron donne au topos toute sa force en le couplant avec le thème de la Liberté : *Caesare interfecto, inquit, statim cruentum alte extollens M. Brutus pugionem, Ciceronem nominatim exclamauit atque ei reciperatam libertatem est gratulatus* (2.28).

Ce topos une fois reconnu dans la dédicace des glaives à Mars Ultor, on comprend qu'il s'agit ici d'une purification de ces glaives, qui représentent la conspiration contre Caligula et dont la consécration à Mars Ultor, si fortement lié à la dynastie julio-claudienne, efface la force dangereuse. Caligula agit ici conformément à des schémas rhétoriques et des codes connus de tous ; en consacrant des glaives à Mars Vengeur, il récupère la légitimité dynastique que la conspiration avait mise en question. Alors que sa pratique du pouvoir l'assimile à un tyran<sup>32</sup>, cette action le dédouane de l'accusation.

De plus, on peut discerner un autre schéma rhétorique et tragique dans l'épisode : l'association (réelle ou pas, là n'est pas la question) des sœurs de Caligula à la conspiration replace l'épisode dans le cadre tragique connu des luttes fraternelles, ces *odia fraterna* qui forment le substrat de bien des exercices rhétoriques<sup>33</sup> ; il s'agit là d'un paradigme en réalité tragique, que la rhétorique réutilise et développe, comme d'autres outils venus du théâtre. Aussi quand Aristote signale dans la *Poétique* (14,1453b 19ss) que les discordes entre frères constituent un élément de choix dans le matériau tragique, il permet de comprendre la fortune de ce thème dans la rhétorique.

Pour l'ensemble de ces raisons, la conspiration dans laquelle les sœurs de Caligula auraient été impliquées est fortement marquée du sceau de la rhétorique ; on y retrouve des éléments courants des déclamations, un thème commun avec la tragédie et nourri par l'épisode césarien.

Cette piste rhétorique est particulièrement riche en ce qui concerne les conspirations et les femmes. Ainsi on peut ajouter à notre réflexion un autre épisode également signalé par Dion Cassius, même s'il ne concerne pas des femmes de la famille impériale : Caligula relaxe Pomponius qui était accusé de conspiration et sa compagne, qui n'avait rien avoué sous la torture, est également relâchée et reçoit de l'argent en compensation (59.26.4). L'épisode est assez confus, ne serait-ce que sur l'identité du personnage principal<sup>34</sup> ; mais surtout, une fois encore, il faut souligner l'importance de l'élément rhétorique car la torture est souvent présentée dans les déclamations comme l'outil favori des tyrans<sup>35</sup>, expression de la *saevitia* qui est un de ses vices attendus. La présence de la figure féminine dans ce tableau est clairement un élément rhétorique supplémentaire, pour ajouter du pathétique à la situation.

---

<sup>31</sup> Cogitore 2013; Tabacco 1985.

<sup>32</sup> Comme le montre Sénèque dans le *De clementia*, voir Roller 2001, 285-286.

<sup>33</sup> Berti 2007, 311-318.

<sup>34</sup> L'identité de ce personnage est sujette à discussion d'autant plus que si Dion, 59,26,4 parle d'un Pomponius, Flavius Josèphe désigne le même personnage comme Pompedius ; voir Cogitore 2002, 44-45 et 70-71.

<sup>35</sup> Par exemple, Sén., *Controv.* 2,5,5 ; *nullum tormenti genus omisit : omnia membra laniata, omnes partes conuulsae sunt, scissum corpus flagellis, igne exustum, conuulsum tormentis*. Voir l'analyse de ces thématiques par Van Mal-Maeder 2007, 74-81 : elle étudie ce qu'elle appelle « une esthétique de l'horreur » dans les textes déclamatoires.

Partant de ces textes qui marquent le lien entre conspiration et rhétorique, nous pouvons maintenant revenir à la question des formes d'opposition impliquant des femmes. Il me semble que la présence d'une femme dans un récit de conspiration est révélatrice d'un fort degré d'élaboration rhétorique, quelle que soit la dose de vérité sous-jacente au récit. La présence de figures féminines, éventuellement dans un contexte qui accentue le pathétique, permet une dramatisation accrue du récit. On pourrait s'appuyer aussi sur un autre épisode, une conspiration menée par Anicius Cerialis contre Caligula, signalée par Dion Cassius et située en 40 : Caligula fait mettre à mort un des conjurés, Betilienus Bassus, en présence de son père Capito<sup>36</sup>. On retrouve ici un topos tragique et rhétorique, celui de la mort comme spectacle, topos qui n'est pas sans réveiller des échos, par exemple de la mort des fils de Brutus sous les yeux de leur père, dans le lointain passé républicain de Rome. De plus, le père, pour essayer de sauver son fils, fait mine d'être lui-même un des conjurés et dénonce d'autres personnages<sup>37</sup>. Mais cette tactique échoue parce qu'il dépasse les bornes et que sa dénonciation vise trop haut : il dénonce les préfets, l'affranchi Calliste et Caesonia la femme de l'empereur elle-même. Dans la formulation de Dion Cassius, le nom de Caesonia vient en dernier, avant la remarque que Capito perd toute crédibilité par cette dénonciation : c'est bien le signe que ce nom sonne comme déplacé dans l'accusation.

De ce cet épisode, nous pouvons donc tirer deux remarques : premièrement, un épisode tel qu'une conspiration est nourri de thèmes tragiques et rhétoriques ; deuxièmement, la présence de la femme de Caligula semble impossible parmi les rangs des conjurés. Est-ce à dire que le non-alignement des femmes de la famille impériale est a priori considéré comme une impossibilité ? Nous avons pourtant vu que, sous le règne de Caligula, cette possibilité a existé, soit par suite de l'évolution imprimée par l'empereur et qui fait d'Antonia un souvenir gênant du passé, soit par utilisation du lien avec ses sœurs de la part de personnages dangereux. Le non-alignement des femmes au sein de la famille impériale existe donc, mais avec des nuances et des précautions sous Caligula. La conspiration n'est pas le vecteur premier de ce non-alignement dont les formes peuvent considérablement varier.

Isabelle Cogitore  
Grenoble

#### BIBLIOGRAPHIE :

- R. Bauman, *Impietas in principem*, Munich, 1974  
 Id., *Women and Politics in ancient Rome*, Londres-New York, 1992  
 M. Beard, *Re-reading (Vestal) virginity*, in R. Hawley, B. Levick (ed), *Women in antiquity: new assessments*, Londres 1995, pp.166-177.  
 E. Berti, *Scholasticorum studia. Seneca il vecchio e la cultura retorica della prima età imperiale*, Pise, 2007  
 Fr. Cenerini, *La donna romana: modelli e realtà*, Bologna, 2002  
 ead., *Messalina e il suo matrimonio con C. Sillio*, in A. Kolb hrsg., *Augustae*, Berlin, 2010, pp.179-191  
 Is. Cogitore, *Les honneurs italiens aux femmes de la famille impériale, de la mort de César à Domitien*, in M. Cèbeillac (ed.), *Les élites municipales de l'Italie péninsulaire de la mort de*

<sup>36</sup> Dion Cassius, 59.25.6 (Xiph. 167,22-27).

<sup>37</sup> Là encore, le père et le fils sont analysés comme des figures rhétoriques porteuses par Van Mal-Maeder 2007,119-127.

- César à la mort de Domitien, entre continuité et rupture*, Coll. Ecole Française de Rome, 271, 2000, pp.237-266
- Ead., *La légitimité dynastique d'Auguste à Néron : à l'épreuve des conspirations*, BEFAR 313, Rome 2002.
- Ead., *Le doux nom de liberté*, Bordeaux, 2011
- Ead., *Tyrans de papier chez Sénèque le père*, in L. Boulègue, H. Casanova-Robin, C. Lévy (eds), *Le tyran et sa postérité, réflexions sur l'image du pouvoir absolu de l'antiquité à la renaissance*, Paris, 2013, pp.161-185
- R. Frei Stolba, *Livie et aliae : le culte des Diui et leurs prêtresses ; le culte des Diuae* , in Fl. Bertholet, A. Bielman, R.Frei-Stolba, M. Corbier (dir.), *Egypte, Grèce, Rome: les différents visages des femmes antiques*, travaux et colloques du séminaire d'épigraphie grecque et latine de l'IASA 2002-2006, Bern, 2008, pp. 346-395
- A.C. Harders, *Hellenistische Königinnen in Rom*, in A. Kolb hrsg., *Augustae*, Berlin, 2010, pp. 55-74
- M.J. Hidalgo, *Princesas imperiales virtuosas e infames en la tradicion de la corte romana*, in P. Desideri, S. Roda, A.M. Biraschi ed., *Costruzione e uso del passato storico nella cultura antica*, Alessandria, 2007, pp. 387-410
- N. Kokkinos, *Antonia Augusta: portrait of a great Roman lady*, Londres,1992
- A. Kolb hrsg., *Augustae. Machtbewusste Frauen am römischen Kaiserhof?*, Berlin, 2010
- Chr. Kunst, *Patronage/Matronage der Augustae*, in A. Kolb hrsg., *Augustae*, Berlin, 2010, pp. 145-161
- B. Levick, *Claude*, tr.fr. Gollion, 2002
- E. Meise, *Untersuchungen zur Geschichte der julisch-claudischen Dynastie*, Vestigia 10, Munich, 1969
- A.L. Morelli, *Augustae come madri sulle monete*, in A. Kolb hrsg., *Augustae*, Berlin, 2010, pp.129-143
- D. Nony, *Caligula*, Paris, 1986
- K. Raaflaub, *Grundzüge, Ziele und Ideen der Opposition gegen die Kaiser im 1. Jh. n. Chr.: Versuch einer Standortbestimmung*, in *Opposition et résistances à l'empire, d'Auguste à Trajan*, Entretiens Fondation Hardt, 33, 1987, pp.1-63
- M. Roller, *Constructing autocracy: aristocrats and emperors in Julio-Claudian Rome*, Princeton Oxford, 2001
- R. Syme, *Augustan Aristocracy*, Oxford, 1980
- R. Tabacco, *Il tiranno nelle declamazioni di scuola in lingua latine*, Turin, 1985.
- D. Van Mal-Maeder, *La fin des déclamations*, Leiden-Boston, 2007
- S. E. Wood, *Diua Drusilla Panthea and the Sisters of Caligula*, « AJA », 99, 1995
- Ead., *Imperial women: a study in public images, 40 B.C.-A.D. 68*, Leiden 1999